



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

# RESOLUTIONS

## LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE, RÉUNIE À LAUSANNE EN SUISSE, POUR SON 33ÈME CONGRÈS, DU 5 AU 7 DÉCEMBRE 2018,

faisant écho au message qui a été délivré le 5 décembre 2018 à l'entame du congrès par Robert Badinter, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, présent lors de sa création à Paris le 29 novembre 1985,

**REAFFIRME** que le cœur de son action vise, dans la solidarité de ses membres,

- la défense de l'indépendance des barreaux ;
- la défense et la promotion des droits de la défense et des règles du procès équitable ;
- la promotion des droits de l'homme, de l'Etat de droit, des valeurs de justice et de bonne gouvernance ;

**ADOPTE** les résolutions suivantes :

1. Résolution sur les refus de délivrance des visas
2. Résolution en soutien au barreau de Port-au-Prince
3. Résolution en soutien aux avocats en Turquie
4. Résolution sur la demande de libération de Firmin Yangambi
5. Résolution en soutien au barreau du Gabon
6. Résolution en soutien au barreau du Tchad
7. Résolution en soutien à Asia Bibi et à son conseil (Pakistan)
8. Résolution relative aux avocats stagiaires
9. Résolution de remerciements au barreau du canton de Vaud



- Sur les refus de délivrance des visas

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**CONSTATE** le refus excessif et injustifié de délivrance des visas aux avocats soucieux de participer aux manifestations de son Congrès, alors que cette participation aux activités de la CIB, comme la formation de l'avocat et son exercice professionnel ne sauraient être entravés par des décisions administratives de refus de délivrance de visas ;

**REGRETTE** que son Congrès de Lausanne n'ait pas pu accueillir un nombre encore plus important de ses membres, surtout africains et haïtiens ;

**S'EN INDIGNE ET INVITE** les autorités politiques, consulaires et diplomatiques des Etats membres et sympathisants de la francophonie respectueux du droit, à observer avec plus de bienveillance les demandes de visas qui leur seront soumises à l'avenir pour les besoins de participation à l'oeuvre de la CIB ;

**REAFFIRME** son entière solidarité et son soutien aux confrères, privés d'un droit fondamental, et à leurs barreaux ;

**INVITE** les Ordres d'avocats à effectuer les démarches appropriées auprès des autorités consulaires en vue de faciliter la libre circulation des avocats aux fins indiquées ci-avant

- Sur le soutien apporté au barreau de Port-au-Prince

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**INFORMEE** des agressions physiques exercées en octobre 2018 par des policiers haïtiens sur quatre avocats du Barreau de Port-au-Prince, Mes Reginald Fevry , Jerry Petiote, Cisirmond Mauril et Elie Diepst Augustin dans le cadre de l'exercice de leur profession, en pleine rue et dans l'enceinte du Parquet du Tribunal de Première instance de Port-au-Prince,

**CONDAMNE** avec force de telles agressions physiques,

**APPORTE** son total soutien au Barreau de Port-au-Prince, et à sa décision d'arrêter les prestations judiciaires des avocats, dans l'attente de la satisfaction de ses revendications,

**INVITE** les autorités haïtiennes compétentes à satisfaire aux demandes exprimées par le Barreau de Port-au-Prince dans la résolution de l'assemblée générale du barreau du 26 novembre 2018, entre-temps portée à la connaissance des autorités politiques et judiciaires du pays le 27 novembre 2018, visant notamment :

- la démission de ses fonctions du Commissaire du Gouvernement, Me Clamé Ocnam Daméus ;

- l'arrestation des policiers Wagner Thomas, Paulo Yvenel, Matador Jimmy et du Directeur départemental Berson Soljour et leur défèrement par devant la justice.

- Sur le soutien apporté aux avocats en Turquie

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**MANIFESTE** sa préoccupation au regard de la situation des 1490 défenseurs des droits de l'homme poursuivis en Turquie depuis le putsch raté de l'été 2016, parmi lesquels nombreux sont ceux qui ont été privés de leur liberté ;

**S'INSURGE** des atteintes permanentes portées au principe du procès équitable par les juridictions turques à l'occasion des poursuites engagées à l'encontre des avocats défenseurs des droits de l'homme ;

**RAPPELLE** les principes relatifs à la profession d'avocat selon lesquels aucune entrave à l'exercice de sa profession ne peut être faite à un avocat, lequel ne peut être assimilé à son client ;

**EXIGE** des autorités politiques et judiciaires turques la libération immédiate des avocats privés de leur liberté en de telles circonstances.

- Sur la demande de libération de Monsieur Firmin YANGAMBI  
La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**MANIFESTE** à nouveau sa préoccupation, déjà exprimée notamment lors des 28ème, 29ème et 30ème congrès, quant au sort de Maître Firmin YANGAMBI LIBOTE, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Kisangani, privé de liberté le 26 septembre 2009 et détenu au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa depuis le mois d'octobre 2009.

**RAPPELLE** qu'aux termes d'un arrêt prononcé par la Haute Cour Militaire de Kinshasa le 14 juin 2011 :

- Maître YANGAMBI a été acquitté de la prévention de tentative d'organisation d'un mouvement insurrectionnel ;
- qu'il a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale principale pour détention sans titre ni droit d'armes de guerre ;
- que ses deux co-prévenus ont quant à eux été condamnés à une peine de 10 ans de servitude pénale pour le même fait ;

**CONSTATE** que le 11 février 2014, a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat la loi n° 14/006 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques.

**OBSERVE** que l'un des co-condamnés de Maître YANGAMBI a été libéré depuis plusieurs années, en application de cette loi.

En conséquence,

La CIB **EXIGE** du Président de la République Démocratique du Congo de veiller à une application égale de la loi d'amnistie, assurant ainsi la libération de Maître Firmin YANGAMBI, depuis 9 ans séparé de son épouse et de ses enfants âgés au moment de son arrestation de 1 à 12 ans.

- Sur le soutien apporté au barreau du Gabon  
La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**INFORMEE** des atteintes à l'indépendance du barreau du Gabon à travers l'annulation, par décision du Conseil d'Etat, des élections de son bâtonnier, Me Lubin NTOUTOUME, et de son Conseil de l'Ordre,

**SE REJOUIT** qu'à la suite des recours exercés à l'encontre de cette décision, de nouvelles élections ont pu être organisées, rétablissant dans leurs fonctions le Bâtonnier NTOUTOUME et les membres du Conseil de l'Ordre,

**REND HOMMAGE** au courage, à la détermination et à l'indépendance du Bâtonnier NTOUTOUME auquel elle apporte son entier soutien.

- Sur le soutien apporté au barreau du Tchad

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**DEPLORE** les violences avec armes commises au préjudice d'avocats inscrits au Barreau du Tchad, et perpétrées le 22 mai 2018 à DOBA.

**SALUE** le rôle joué par les autorités ayant permis l'arrestation et le jugement des auteurs de ces violences.

**INVITE** les autorités tchadiennes à tout mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité des avocats dans l'exercice de leur profession.

- Sur le soutien apporté à Asia Bibi et à son conseil

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

connaissances prise de la décision d'acquittement de Madame Asia Bibi, rendue par la Cour suprême du Pakistan, le 31 octobre 2018,

salue l'indépendance manifestée en cette occasion par la Justice pakistanaise, dans un contexte de pressions et de violences extrêmes.

déplore toutefois les conséquences de cette décision et notamment l'exil forcé de l'avocat d'Asia Bibi, Saif Ul Malook.

dénonce avec force toutes les menaces pesant sur les acteurs judiciaires ayant manifesté leur soutien à Asia Bibi.

rappelle qu'aucun avocat, aucun juge ne doit être inquiété à raison de l'exercice régulier de sa profession

réaffirme son attachement aux principes de laïcité et d'indépendance de la justice incompatibles avec toute considération ou pression politique ou religieuse

assure à Asia Bibi, à son avocat Saif Ul Malook, aux magistrats Justice Saqib Nisar, Justice Asif Saeed Khosa et Justice Mazhar Alam Khan Miankhel, son soutien absolu.

appelle ses barreaux membres à inciter, chacun, son propre gouvernement à tout mettre en œuvre afin que la sûreté des acteurs judiciaires de cette affaire soit assurée.

- Sur le soutien apporté aux jeunes avocats

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**CONSTATE**, qu'à la suite des Etats Généraux du Jeune Avocat s'étant tenus à Yaoundé du 16 au 18 avril 2018, il a été observé :

- Une durée excessivement longue du stage dans certains Barreaux, cette période pouvant aller jusqu'à 8 années,
- Une absence totale de gratification de stage dans certains cas,
- Une considérable lenteur dans le traitement des dossiers des avocats stagiaires en vue de leur admission au grand tableau.



La CIB invite en conséquence, les Barreaux à oeuvrer à l'amélioration des conditions d'exercice des avocats stagiaires en prévoyant notamment une gratification minimale des stagiaires, une période de stage d'une durée raisonnable, un traitement plus rapide des dossiers des avocats stagiaires en vue de leur admission au grand tableau et à mettre en place des commissions de suivi des présentes mesures.

- Remerciements au barreau du canton de Vaud

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

**ADRESSE** ses plus vifs remerciements au Bâtonnier et au conseil de l'Ordre du barreau de Vaud, à son jeune barreau et à son comité d'organisation pour la qualité de l'accueil du grand nombre de participants au 33ème congrès de la CIB, pour l'excellence de son organisation et pour la remarquable tenue des travaux organisés par son comité scientifique.